Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20261123-D57_2026_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de convocation :
10/11/2026
Date d'affichage :
10/11/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 16 novembre 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Régis LE BRAS, Christelle MASSON, Véronique CRENN, Nicole DUHAUTOIS, Guillaume EVRARD, Didier SALAUN, Nicolas GOUEZ, Nadège JOLLET

Absents : Joanna COSME, Thomas CORBALAN (donne pouvoir à Christelle MASSON

Secrétaire de séance : Christelle MASSON

D57 _ 2026_11 Décision Modificative – Ouverture de crédits - Intégration des travaux à l'article 2113

Afin de permettre l'intégration comptable des travaux engagés et commencés, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire portant sur un montant de 80 000 €.

Les frais d'études (compte 2031) doivent être transférés au compte d'immobilisation correspondant lorsque ces études sont suivies de la réalisation des travaux. Ce transfert s'effectue par une opération d'ordre (opérations patrimoniales – chapitre 041), sans incidence sur l'équilibre du budget. Les études concernées sont les études liées à la rénovation de l'école communale.

Il convient de procéder à une décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT – Opérations patrimoniales				
D-041-2131 (travaux bâtiments publics)		80 000 €		
R-041-2031 (frais d'études)				80 000 €
Total INVESTISSEMENT		**80 000 €**		**80 000 €**

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20261123-D57_2026_11-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ouverture des crédits nécessaires à hauteur de 80 000 € ;
- AUTORISE les inscriptions budgétaires correspondantes au chapitre 041 et à l'article 2313 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision modificative.

Le secrétaire de séance
Christelle MASSON

Le Maire,
Thierry GEMONET

MAIRIE DE TREFLEVENEZ
29800